

# Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

## ALLIER (03)

### Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 250

Nombre de PPC avec DUP : 243

Nombre d'AAC prioritaires : 10

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 10

Répart. eaux souterraines-superficielles : 71%-29%

**Repères nationaux :** Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

## → LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

L'alimentation en eau des populations est bien structurée suite à la mise en œuvre de plusieurs schémas directeurs validés par le département de l'Allier. Elle est réalisée, majoritairement à partir de zones de captages situées dans les nappes d'accompagnement des rivières Allier, Loire et Cher. Plus de 99 % des débits distribués sont issus de captages protégés. Certains arrêtés de DUP sont anciens (1/3 ont plus de 20 ans), leur révision pourrait être envisagée en cas d'évolution de l'occupation du territoire ou si la qualité de l'eau distribuée le justifie.

**Repères bassin Loire-Bretagne :** Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

Niveau de protection ↑ Nombre de captages 250	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP 243	Arrêtés postérieurs à 2000 : 147 Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 96 Arrêtés antérieurs à 1980 : 0
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique 6	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 4 Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 2 Avis hydrogéologiques antérieur à 2008 : 0
	Procédures de protection de captages non initiées : 1	
	Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12	
	Sources : ARS - Données 2017	

## → LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 10 AAC dont l'ensemble a été identifié en 2009 suite à la loi Grenelle 1 et le dispositif ZSCE n'est utilisé pour aucune d'entre elles. Aujourd'hui, des actions sont mises en œuvre sur l'ensemble des AAC dans le but d'améliorer la qualité des eaux. A noter que l'une d'entre elles ne relève pas d'une problématique agricole ; des actions y sont tout de même menées avec le même objectif.

**Repères bassin Loire-Bretagne :** 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

**Repères nationaux :** Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

Niveau de protection ↑ Nombre d'aires d'alimentation de captages : 10	Programme d'actions défini 10	Programme d'actions mis en œuvre : 10 Programme d'actions suspendu : 0
	Démarche(s) en cours 0	devant aboutir en 2018 : 0 au stade de l'étude : 0 peu avancée(s) : 0
	Démarche(s) non démarrée(s) 0	
	Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017	

## → LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Le département de l'Allier a abandonné 45 captages ces 10 dernières années, majoritairement en raison de la rationalisation de l'alimentation en eau du secteur de la Montagne Bourbonnaise (nombreuses sources anciennes, à faible débit) et à la mise en place des interconnexions par le SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier). D'autres captages ont été abandonnés pour cause de qualité (teneur élevée en arsenic).

Niveau de protection ↑ Nombre de captages abandonnés : 45	Cause : qualité 7	Pollution diffuse : 4 Arsenic : 3 Autres : 0
	Cause : débit 5	
	Cause : administratif 3	
	Cause : technique 30	
	Sources : ARS - Données 2017	